

CTM spécial « Alimentation » (4 mars 2021)

Le comité technique ministériel « section spécialisée Alimentation » s'est tenu 4 mars 2021, sous la présidence conjointe de Bruno Ferreira, directeur général de l'alimentation et de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint.

La CFDT était représentée par Jacques Moinard et Stéphanie Clarenc.

Faute de temps pour traiter tous les sujets soulevés par les organisations syndicales, un nouveau CTS Alimentation se réunira le 8 avril.

Déclaration liminaire et réponses du directeur général de l'alimentation

« Monsieur le directeur général,

Lors de la précédente réunion de ce comité le 24 octobre 2019, vous aviez bien annoncé qu'une réflexion sur les missions et l'organisation de la DGAL devait être menée dans le cadre du nouveau [plan stratégique](#). Dès le lancement, ce chantier conduit avec l'appui du CGAAER a été retardé par l'incendie de l'usine Lubrizol... Et à cette époque personne n'avait anticipé



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

la crise Covid qui va tout compliquer...

Après une première étape de diagnostic s'appuyant sur le bilan du plan stratégique, un second bilan devait porter sur les systèmes d'information mais également sur l'enquête réalisée sur les risques psychosociaux, qui devait être réactualisée pour mieux nourrir les réflexions. Vous aviez insisté sur la nécessité de mobiliser les agents pour connaître leur ressenti sur l'évolution des missions et intégrer les conclusions de la mission inter-inspection sur la sécurité sanitaire, ce qui devait constituer un élément déterminant pour ce chantier.

Parallèlement, la circulaire Premier ministre du 5 juin 2019 donnait des instructions pour la transformation des administrations centrales en imposant quelques contraintes (réduction des effectifs en administration centrale, réduction du nombre d'échelons hiérarchiques, constitution d'équipes projets sur les thèmes prioritaires...).

Où en est-on un an et demi après ?

*Alors que nous attendons encore les suites du rapport de la mission inter-inspection SSA, **une réorganisation importante de la DGAL est néanmoins sur le point de se mettre en place.** »*

Le directeur général de l'alimentation, Bruno Ferreira, rappelle que le [plan stratégique 2021-2023](#) a pour ambition de conduire une évolution majeure de l'organisation des missions



de la DGAL. La [réorganisation de la DGAL est un premier pilier de ce plan](#), avec pour objectif une approche intégrée de la gestion des risques. Pour ce faire, la DGAL comportera désormais deux services : le premier regroupera les bureaux et sous-directions en lien avec les contrôles et leur mise en œuvre, le second apportera une approche intégrée pour la gestion des mandats UE et internationaux permettant d'anticiper les conséquences des positions qui seront portées par la France. Cette articulation réaffirme le rôle de la DGAL dans les politiques incitatives avec une vision intégrée et coordonnée de la politique des contrôles.

Sur le plan humain, cette réorganisation n'est pas une restructuration, car aucun poste n'a été supprimé. À ce stade, seuls trois agents n'ont pas encore de poste et souhaitent se donner la possibilité de postuler sur les postes à la mobilité.

Concernant les suites de la mission inter-inspections SSA, le DGAL confirme l'absence d'arbitrage à ce stade. Les décisions devront être accompagnées des moyens humains nécessaires à la réalisation des missions supplémentaires qui pourraient être confiées à la DGAL. Même s'il y a des modifications du périmètre des missions de la DGAL, elles pourront s'intégrer dans la nouvelle organisation sans la remettre en question.

« Face à ces évolutions, **les agents, qui n'ont pas le**



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

sentiment d'avoir réellement été consultés, ont l'impression de subir une nouvelle organisation avec des modifications importantes qu'ils n'avaient pas imaginées. La crise Covid, avec des agents travaillant en distanciel, n'a pas été propice à un travail participatif... d'autant que le plan de relance, sans moyens supplémentaires, a ajouté un peu plus de pression et de charge de travail pour beaucoup d'agents, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés.

Les services déconcentrés, qui devaient être également largement associés, ne semblent pas non plus avoir réellement contribué à ces réflexions. Probablement faute de temps disponible durant cette période compliquée que nous vivons depuis mars 2019. »

Pour mener à bien cette réorganisation, le DGAL indique que la concertation a été opérée à tous les niveaux. Tout d'abord, la revue des missions associe l'ensemble des agents pour définir les missions et le temps à y consacrer. Ensuite un questionnaire a été envoyé aux agents et aux services déconcentrés afin de recueillir leur perception de l'organisation actuelle DGAL. La synthèse a ensuite été partagée dans des groupes thématiques, même si le contexte sanitaire n'a pas permis de les organiser comme prévu initialement. La réorganisation a ensuite été présentée en AG aux agents, en novembre et en février. Afin de préparer ces deux AG, de nombreuses réunions de CT et de CT informel ont



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

eu lieu.

Un comité de pilotage, auquel il est prévu d'associer les services déconcentrés, se réunit le 16 mars prochain.

Pour les services déconcentrés, le plan stratégique prévoit une réflexion qui inclura également les partenaires (SOC, FAM...). Ces réflexions déboucheront sur des actions concrètes, car il est nécessaire pour la DGAL de se repositionner dans ce nouveau contexte avec une redéfinition du rôle de chacun. Avec la Covid-19, les webinaires sont plus fréquents ; une réflexion est en cours pour privilégier des webinaires plus réguliers mais moins longs, afin de limiter l'impact de ces réunions d'échanges sur les agendas de chacun.

*« Si la CFDT ne remet pas en cause vos choix sur le fond, qui résultent certainement d'une bonne vision globale des missions que vous maîtrisez mieux que personne, acceptez qu'elle ait le sentiment que **cette organisation** est surtout votre vision, et qu'elle **n'est pas encore bien comprise, ni par le personnel de la DGAL ni par les services déconcentrés.** »*

En outre, pour la CFDT, l'approche intégrée, fil conducteur de la réorganisation, présente un risque de manque de vision pour la partie contrôles, qui ne gère plus la partie incitative de la politique qu'il met en œuvre.

« Acceptez, que dans cette période anxiogène, il est



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

particulièrement **difficile pour les agents de se projeter dans une nouvelle organisation**, que les agents, sous tension de par leur charge de travail, ne voient pas spontanément en quoi cette nouvelle organisation va améliorer la qualité de leur vie au travail et réduire les RPS – un des enjeux affichés du plan stratégique.

Acceptez notre insistance pour que tous les agents puissent être véritablement accompagnés dans ce changement et obtenir des réponses à leurs interrogations légitimes. La CFDT en profite pour saluer la mise en place d'une FAQ, annoncée hier au CTS DGAL, même si elle arrive tardivement.

Acceptez aussi que l'on émette **certaines réserves sur la possibilité de travailler plus facilement en mode projet** avec cette nouvelle organisation... Surtout si rien n'est prévu pour valoriser ce mode de travail transversal, ni dans les fiches de poste, ni lors des entretiens professionnels. Cette réflexion doit être engagée dès maintenant avec le SRH pour que ce mode de conduite des missions soit réellement pris en compte. »

À cela, Bruno Ferreira répond qu'avec la création de ces deux services – et la nécessité d'une transversalité accrue entre ces deux services pour répondre aux objectifs –, de nouvelles méthodes de travail sont à élaborer. Le travail en mode projet fait partie des pistes pour développer la transversalité. Pour ce faire, un processus d'accompagnement



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

est prévu par la mobilisation de ressources du fonds de modernisation ministériel, du réseau des pôles de coach DIPT et du MAA. Selon les situations et les objectifs, seront développés le coaching individuel, le coaching collectif, la formation. Par ailleurs, une réflexion sur les secrétariats, leur métier, leur organisation sera menée afin de définir l'organisation appropriée de ces derniers. L'intelligence collective doit être développée pour créer des synergies sur les politiques incitatives et répondre aux enjeux liés aux politiques publiques du MAA. À noter que cette opération d'accompagnement ne concernera pas que les encadrants mais doit permettre d'identifier les besoins de formation et d'évolution pour l'ensemble des agents.

« Acceptez enfin que la CFDT, qui s'est particulièrement investie entre 2013 et 2016 sur la réorganisation du réseau d'expertise de la DGAL, aboutissant à sa rénovation, à la création du département d'expertise vétérinaire et phytosanitaire (DEVP) et au final à la reconnaissance des parcours d'expertise au MAA avec la mise en place de la COSE, regrette la suppression de ce département.

Comment notre ministère, qui rappelle régulièrement l'enjeu de l'expertise pour le MAA, peut-il accepter de mettre ses meilleurs experts au niveau d'un chargé de mission ? Si le DEVP n'a pas réussi effectivement à jouer son rôle de pilote de réseau, un bon diagnostic aurait dû conduire à proposer des



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

solutions d'amélioration plutôt qu'une suppression pure et simple du département, envisagé uniquement comme une complexité inutile et non comme un organe de pilotage essentiel !

C'est un très très mauvais signal pour les agents qui s'engagent actuellement dans un parcours d'expert... Avec la perspective de devenir chargé de mission auprès d'un bureau et non expert auprès du directeur.

En termes de GPEC, c'est un non sens, pour la DGAL et pour le MAA ! »

Le directeur général fait le constat que le département d'expertise vétérinaire et phytosanitaire (DEVP) ne répondait pas aux attentes. Dans les faits, les référents s'adressent directement aux bureaux sans passer par le DEVP ; certains experts ont effectivement des missions de chargés de mission ; il existe une grande disparité entre les différentes expertises au sein de la DGAL. L'objectif est bien de recentrer leurs missions sur l'expertise. Les propositions faites vont dans le sens d'une organisation et d'une gestion en mode projet de l'expertise.

La CFDT rappelle qu'il est important que les experts soient bien positionnés afin de favoriser l'attractivité de ces postes. Pour que le réseau fonctionne bien, il faut distinguer



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

le pilotage et l'animation du réseau. Il aurait été préférable de prendre plus de temps pour réfléchir sur le repositionnement des experts. La CFDT fait également le constat que, faute de compétences suffisantes au sein des bureaux, certains experts sont mobilisés sur la rédaction de notes de service et/ou d'instructions techniques et se retrouvent dans l'incapacité d'exercer leurs missions qui contribuent à développer l'expertise.

Pour Bruno Ferreira, c'est tout l'enjeu des réflexions à mener dans le cadre de l'axe 3 du plan stratégique relatif aux compétences, qui concerne les experts mais aussi l'ensemble de la communauté de travail. Pour le bon fonctionnement de la DGAL, il est important d'être à même d'attirer les bonnes compétences sur les postes à pourvoir. Selon les domaines, l'expertise ne se développe pas de la même manière. Il est important de distinguer les missions des bureaux et les missions d'expertise.

A la SDPRAT, un poste formation a été ouvert. Ce poste est orienté « gestion des compétences et GPEC » pour la DGAL, pour les besoins du plan stratégique et des missions de la DGAL. Un travail de fond est à mener sur l'acquisition des compétences en région. Un travail sur les métiers et les marges de manœuvre qui existent face à ce qui est demandé pour les contrôles doit être mené.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Brexit et situation des agents sous contrat

« La question du maintien des postes supplémentaires obtenus sur le 206 avait été posée en cas de Brexit « mou ». Nous y sommes, et c'est donc le moment de vous reposer la question, sachant qu'à ce stade les besoins en ETP en régime stabilisé et pour l'export sont encore mal identifiés !

La CFDT avait fait remarquer que si des ETP supplémentaires n'étaient finalement plus nécessaires pour le Brexit, il fallait les conserver pour apporter un peu d'oxygène pour les missions où il manque des ETP.

En outre, sur les postes frontaliers, les agents, contraints d'assurer les contrôles 24h/24 et 7j/7 avec des journées de 12 h, accusent une grande fatigue. Des démissions ne sont pas exclues. Que fera la DGAL face au départ de personnels formés ? Lors du groupe de travail Brexit qui doit se réunir le 10 mars prochain, il serait peut être temps de prendre en considération les propositions des organisations syndicales sur des rythmes de travail soutenables. »

Selon Charles Martins-Ferreira, sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales, les flux Brexit ont démarré très lentement (3 % au démarrage, 5 % aujourd'hui) par rapport aux flux prévisionnels. La charge de travail est par conséquent largement en deçà des prévisions. De fortes réorganisations du trafic se sont produites, avec



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

une augmentation nette des échanges entre le Royaume-Uni et l'Irlande, qui vont se poursuivre. Pour les mois à venir, une augmentation de ce trafic est prévue.

Les agents font face à de nombreuses anomalies et la régularisation prend beaucoup de temps, car la qualité des dossiers envoyés par les Britanniques est très mauvaise. Les non-conformités sont donc nombreuses : le taux de lots non conformes s'élève de 10 à 13 %. La gestion des lots non conformes reste une difficulté du fait de l'absence de représentants en douane sur les postes frontaliers. Le temps de traitement de ces situations est long, il faut compter entre une demi-heure et 5 heures pour un lot. Pour améliorer cette situation, beaucoup d'échanges ont eu lieu avec l'Union européenne et le Royaume-Uni. Depuis, la qualité des dossiers s'améliore et les non-conformités sont relayées aux Britanniques.

Il subsiste des erreurs d'orientation des camions : certains se retrouvent dans la zone Sivep alors qu'ils n'ont rien à y faire.

D'après l'audit réalisé par le cabinet d'études Ergotec, les cycles de travail seraient bien perçus par les agents. Néanmoins, ces cycles sont rigides et il reste difficile de prendre ses congés et ses RTT normalement. À Boulogne, le cycle 3 fois 8 h 48 est bien perçu et fait l'objet d'une expérimentation pour 6 mois.

Sur les infrastructures, le sous-dimensionnement des locaux est un réel sujet. Pour Dunkerque, les travaux sont prévus à partir du 12 mars. Les locaux accueilleront également les douaniers.

La CFDT demande qu'on lui fournisse des éléments sur la visibilité qu'ont de leur avenir les agents des postes frontaliers. Ces agents sont pour la plupart des contractuels ; ils s'inquiètent de la fin du contrat, et notamment qu'il y soit mis fin en raison de flux trop faibles. A contrario, là où la charge de travail est importante (pour gérer les non-conformités), les agents craignent de ne pas suivre si le volume des flux s'intensifie ; le cycle de travail de 12h engendre une fatigue importante. Dans ce domaine, la compétence et l'expertise s'acquièrent avec la pratique. Il ne faudrait pas perdre les compétences acquises en raison du contexte décrit ci-dessus.

Sur les flux, le directeur général indique que la phase d'observation se poursuit. Dans l'attente de l'organisation définitive, il n'est pas question de remettre en cause les contrats et le renouvellement des contrats. Les moyens seront réajustés au moment du dialogue de gestion de fin d'année. Un suivi rapproché sera réalisé sur les territoires au regard des imports et des exports. Il est rappelé que beaucoup d'entreprises n'ont pas anticipé le Brexit, ce qui génère de nombreuses incertitudes sur les flux définitifs.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Un partage des compétences et de l'expérience entre postes frontaliers se met en place afin de capitaliser cette première phase du Brexit. De même, un suivi rapproché des situations problématiques liées au Brexit est réalisé sur les locaux et l'organisation du travail.

Pour l'export, l'organisation dépend des règles qui seront fixée par le Royaume-Uni. À ce stade, elles n'ont toujours pas été communiquées.

L'état de fatigue des agents est principalement lié à la non-préparation du Brexit côté britannique, à l'origine de beaucoup de stress et de tensions notamment avec les transporteurs. Le cabinet d'audit Ergotec a fait des propositions ; les résultats seront communiqués lors du groupe de travail Brexit qui se réunira le 10 mars.

Ecophyto, et plus particulièrement le volet surveillance biologique du territoire (SBT)

La suppression, dès 2022, des crédits Ecophyto alloués habituellement à cette surveillance est une grave erreur. Les chefs de projet Ecophyto, appuyés par quelques chefs de SRAL conscients du problème, ont l'impression de pas être entendus par la DGAL.

Pour la CFDT, cette mission est pourtant essentielle pour la réussite du plan de réduction des pesticides, pour la



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

connaissance et le suivi des organismes nuisibles au niveau des territoires mais aussi pour la DGAL.

Face à une réorganisation demandée dans un calendrier particulièrement contraint, quelle est votre vision, Monsieur le directeur, sur ce dossier ? Quel avenir pour cette mission au sein des SRAL, et plus largement pour la DGAL et la profession ? »

Le directeur général répond que la DGAL se mobilise sur le sujet de la surveillance du territoire. Mais pour les professionnels et également pour le MTE, la surveillance du territoire se résume uniquement aux bulletins de la santé des végétaux (BSV), et c'est là qu'il y a le problème et un débat sur le maintien des moyens financiers. Pour Bruno Ferreira, la surveillance du territoire ne se résume pas au BSV, c'est évident. Il faut interconnecter les réseaux de surveillance, notamment sur la biodiversité. Les discussions sont nombreuses et fournies sur ce sujet pour faire comprendre aux professionnels et au MTE que la surveillance du territoire présente d'autres intérêts que le BSV.

Resytal, des dysfonctionnements qui perdurent...

« Concernant les dysfonctionnements de Resytal, largement abordés le 24 octobre 2019, force est de constater que la situation ne semble pas s'être améliorée. Les dysfonctionnements et les problèmes d'ergonomie sont toujours



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

récurrents.

Se sont ajoutés des problèmes lors du passage de Sigal à Resytal, avec par exemple la perte des données de géolocalisation pour les entreprises...

... Et toujours aucun message d'information pour les utilisateurs, qui découvrent les problèmes au jour le jour, sans solution. Pour les utilisateurs, c'est très pénible. »

Pas de de réponse de l'administration. Ce point sera abordé lors du prochain CTS Alimentation, le 8 avril.

Autres points abordés lors de ce CTS « Alimentation »

- **Contrôles et risques juridiques : quelle gestion par le MAA ?**

Pour le DGAL, sur les sujets sociétaux et les abattoirs, il faut être vigilant au bon fonctionnement de la chaîne de commandement et ce, à tous les niveaux. Les abattoirs doivent faire partie intégrante de cette chaîne de commandement. Pour sécuriser les procédures dans les abattoirs sur le plan juridique, il est prévu la création d'une force nationale d'intervention et mise en place d'actions coordonnées, en particulier sur la politique des suites. À cela s'ajoute le programme d'inspections coordonné, qui doit permettre un



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

meilleur calibrage et une harmonisation des politiques des suites.

Le sujet des intrusions fait également l'objet d'une forte mobilisation au MAA. Le bureau abattoir apporte un appui certain, ainsi que le service juridique, en cas de demande de protection. Les services bénéficient de l'accompagnement des référents abattoir et de la brigade pour l'inspection et la sécurisation des équipes. En cas de vidéos à répétition, la DGAL intervient en appui sur ces situations.

Avec la DGPE, une stratégie et une vigilance fortes dans la réalisation de ces « contrôles à risques » ont été développées, à commencer par la formation initiale, le recrutement des contrôleurs, la formation continue des agents. Le ministère se mobilise pour offrir un accompagnement adapté des agents qui rencontrent ces situations, avec, entre autres, protection fonctionnelle et accompagnement psychologique.